

REGLEMENT

1. L'installation s'effectue entre 6h30 et 8h00. Aucun départ ne sera autorisé avant 18h pour raison de sécurité.
2. **INTERDICTION de vendre des vêtements et chaussures neufs ou usagés et tout autre matériel neuf.**
3. **L'exposant devra garer son véhicule sur les parkings dédiés.**
4. **Les organisateurs ne peuvent pas garantir les mêmes emplacements qu'en 2025.**
5. Si des exposants souhaitent être l'un à coté de l'autre, remplir un bulletin d'inscription commun.
6. L'association se réserve le droit de récupérer les stands non occupés après 8 h
7. La vente de boissons, ainsi que la petite restauration est strictement réservée à l'ASAP.
8. L'utilisation d'une sonorisation individuelle n'est pas autorisée.
9. L'ASAP se réserve le droit d'annuler cette brocante, en cas de force majeure ou de météo défavorable.
10. En aucun cas la somme versée pour la réservation ne pourra être remboursée.
11. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration de matériel
12. **Je m'engage à laisser mon emplacement aussi propre que je l'ai trouvé à mon arrivée.**
13. Je m'engage à me munir d'une pièce d'identité, et pour les professionnels d'un justificatif d'inscription au R.C., le jour de la manifestation.

Exemplaire à conserver

POSSIBILITE DE RESTAURATION SUR PLACE

Renseignements : www.asap-sevrier.fr ou asapsevrier@gmail.com
Tel : 07 81 06 61 93

Brocante du 26 Juillet 2026

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom, Prénom.....
Adresse.....

Adresse mail (en majuscule) :
Tel :

- Professionnel N° d'insc. au R. C. : Joindre la photocopie indispensable
 Particulier: joindre photocopie carte Identité recto/verso indispensable

- ✓ Réserve un emplacement pour la Brocante du 26 Juillet 2026 à SEVRIER
Nb de Module (3 maximum)de 4 m de L x 3 m de l = **20 €**
Soit un total de : €
- ✓ Joint un chèque Libellé au nom de **I.A.S.A.P.** de €
- ✓ Pour confirmation de votre inscription
 - Adresse Mail
 - Ou Enveloppe timbrée
- ✓ L'emplacement sera réservé à la réception du dossier complet soit :
Chèque et Photocopie Carte d'identité - Registre du commerce - Bulletin d'inscription signé.
- ✓ **Présentera à son arrivée** le dimanche matin du **26 Juillet 2026** :
Carte d'identité ou Carte Professionnelle et confirmation d'inscription.
- ✓ Pour les particuliers : atteste sur l'honneur ne pas participer à plus de 3 manifestations de même nature au cours de l'année civile.
- ✓ Accepte le règlement de la brocante.

Fait à le..... Signature

Partie à retourner à : **ASAP BP 31**
74320 SEVRIER


ASAP

REGLEMENT

1. L'installation s'effectue entre 6h30 et 8h00. Aucun départ ne sera autorisé avant 18h pour raison de sécurité.
2. **INTERDICTION de vendre des vêtements et chaussures neufs ou usagés et tout autre matériel neuf.**
3. **L'exposant devra garer son véhicule sur les parkings dédiés.**
4. **Les organisateurs ne peuvent pas garantir les mêmes emplacements qu'en 2025.**
5. Si des exposants souhaitent être l'un à côté de l'autre, remplir un bulletin d'inscription commun.
6. L'association se réserve le droit de récupérer les stands non occupés après 8h.
7. La vente de boissons, ainsi que la petite restauration est strictement réservée à l'ASAP.
8. L'utilisation d'une sonorisation individuelle n'est pas autorisée.
9. L'ASAP se réserve le droit d'annuler cette brocante, en cas de force majeure ou de météo défavorable.
10. En aucun cas la somme versée pour la réservation ne pourra être remboursée.
11. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration de matériel
12. **Je m'engage à laisser mon emplacement aussi propre que je l'ai trouvé à mon arrivée.**
13. Je m'engage à me munir d'une pièce d'identité, et pour les professionnels d'un justificatif d'inscription au R.C., le jour de la manifestation.

POSSIBILITE DE RESTAURATION SUR PLACE

Renseignements : www.asap-sevrier.fr ou asapsevrier@gmail.com
Tel : 07 81 06 61 93

ASAP

Association Sevriolaine d'Aide et de Partage

BROCANTE DU DIMANCHE 26 JUILLET 2026

Autorisation municipale :

Entrée libre

Madame, Monsieur,

Une brocante est organisée le 26 Juillet par notre Association.

L'A.S.A.P. poursuit un but humanitaire localement, en France et à l'étranger.

LA PLUPART DES EMPLACEMENTS NE PERMETTRA PAS LE STATIONNEMENT DE VEHICULES.

L'accueil se fera entre 6h30 et 8h, en respectant le fléchage établi :
Sevrier Centre - Route des Avollions face au cimetière.

La confirmation de votre inscription vous sera confirmée à réception du dossier complet : page 3 du bulletin d'inscription dûment rempli, règlement par chèque et documents demandés.

Dans l'attente de vous accueillir le 26 Juillet, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre considération.

Les Organisateurs